

POLYGAMIE OU ASCÈSE? À PROPOS DU FRAGMENT 794 (KÖRTE-THIERFELD) DE MÉNANDRE

Lorsque Strabon décrit, au VII-e livre de sa *Géographie*, les territoires du Bas-Danube et les peuples qui y habitent, il s'engage, sur les traces de Poséidonios, dans une polémique avec les détracteurs de la géographie d'Homère, Eratosthène et Apollodore¹. Eratosthène le premier avait, comme on le sait, contesté la thèse – choquante dans un milieu intellectuel pour lequel Homère était le monument par excellence d'un savoir sans égal – selon laquelle le Poète avait effectivement un savoir précis concernant la géographie humaine de la Grèce, mais ne disposait pas de connaissances concernant l'espace situé vers le Nord des Balkans. A sa suite, Apollodore développait le même argument dans son *Commentaire au Catalogue des vaisseaux de l'Iliade*, en reprenant de façon systématique toutes les informations concernant les territoires istro-pontiques transmises par les poètes, de Homère à Eschyle, en passant par Hésiode et Alcman, pour les confronter aux dires des logographes et des historiens postérieurs. Apollodore constatait que, à la suite d'Homère, la littérature poétique idéalisait les peuples du Septentrion, tandis que d'autres informations plus récentes faisaient au contraire état de leur sauvage cruauté, et il en tirait la conclusion selon laquelle les *galactophages* et *abioi agauoi* dont parlait l'épopée étaient une pure invention poétique.

Poséidonios avait repris cette thèse, sans doute dans son traité *Sur l'Océan*, et avait évoqué en témoignage favorable à Homère les écrits de maint poète et érudit parmi ses prédécesseurs, qui d'une part corroboraient l'idée d'un Septentrion habité par des peuples végétariens et ascétiques, d'autre part expliquaient la tradition contraire, celle qui parlait non pas de leur simplicité vertueuse, mais de leur cruauté sauvage, par une involution et une décadence, suite à leur contact prolongé avec le commerce et les richesses du monde grec civilisé qui les aurait corrompus².

Strabon partage sans hésitation l'opinion de Poséidonios et reprend à son compte tous les arguments de cette polémique. Il y a néanmoins un seul point de détail où il ne suit pas son illustre prédécesseur : c'est lorsqu'il s'agit de l'équivalence proposée par Poséidonios entre les *abioi* homériques et le célibat rituel attribué à une secte d'anachorètes mysiens, c'est à dire gètes, dont le nom serait, selon Poséidonios, les *ktistai*. L'argument de Strabon – qui comprend le nom d'*abioi*, ceux qui ne vivent pas, au sens générique de dénuement matériel – est

¹ Eratosth., fr. 1A, 5–6; Apollodor. *FgrHist.* 244 F 157; Strab. 7. 3. 1–9; v. en dernier lieu pour l'ensemble du problème Edelstein-Kidd, *Commentary* ad Poseid. F 216, F 277a.

² Ephor. *FgrHist.* 70, F 42; cf. Anonym. *Peripl.* PE 49; [Skymn.] 853–860; Strab. 7.3. 7 et 8.

que le célibat ne saurait être attribué aux Gètes, puisque Ménandre atteste, au contraire, qu'ils sont polygames.

Dans la littérature savante concernant la civilisation des Gètes historiques, le thème de la polygamie des Gètes a été rapidement récusé par Vasile Pârvan, et n'a jamais été examiné sérieusement par la suite. Or, le texte de Ménandre cité par Strabon est on ne peut plus clair : Γέταις. ὅρα δ' ἃ λέγει Μένανδρος περὶ αὐτῶν οὐ πλάσας, ὡς εἰκός, ἀλλ' ἐξ ἱστορίας λαβῶν πάντες μὲν οἱ Θρᾶκες, μάλιστα δ' οἱ Γέται ἡμεῖς ἀπάντων (καὶ γὰρ αὐτὸς εὐχομαι ἐκεῖθεν εἶναι τὸ γένος) οὐ σφόδρ' ἐγκρατεῖς ἐσμέν. καὶ ὑποβὰς μικρὸν τῆς περὶ τὰς γυναῖκας ἀκρασίας τίθησι τὰ παραδείγματα γαμει γὰρ ἡμῶν οὐδὲ εἰς, εἰ μὴ δέκ' ἢ ἔνδεκα γυναῖκας δώδεκά τ' ἢ πλείους τινάς. ἂν τέτταρας δ' ἢ πέντε γεγαμηκῶς τύχη καταστροφῆς τις, ἀνυμέναιος ἄθλιος ἀνυμφος οὗτος ἐπικαλεῖτ' ἐν τοῖς ἐκεῖ. ταῦτα γὰρ ὁμολογεῖται μὲν καὶ παρὰ τῶν ἄλλων. (Voici ce que Ménandre nous dit à leur sujet, sans rien inventer, mais au contraire en se référant aux enquêtes historiques : «Tous les Thraces, et parmi ceux-ci surtout nous, les Gètes – je suis moi-même fier d'en être–, nous ne brillons pas par la maîtrise de nos passions», et, ajoute Strabon, il en donne un peu plus loin des exemples de leur libertinage quant aux femmes : «Aucun d'entre nous n'épouse une seule femme, mais bien dix, onze ou douze, et plus encore. Si un malheur arrive à quelqu'un n'ayant épousé que quatre ou cinq, les gens de chez nous disent que le malheureux n'a pas connu les joies de l'hyménée et du mariage». Et ces dires sont homologués par d'autres auteurs aussi)³.

Comme je trouve qu'il est assez inconséquent de suivre Strabon lorsqu'il parle de la piété des Gètes et de l'oublier lorsqu'il évoque leur polygamie, je me propose de réexaminer la tradition écrite concernant le mariage et le statut des femmes dans la société gétique. Il nous faut commencer, comme d'habitude, avec Hérodote, qui raconte que «les Thraces qui habitent au-dessus des Crestoniens pratiquent la polygamie : à la mort d'un homme, une violente contestation s'engage entre ses femmes, sous le contrôle attentif de ses amis, pour décider quelle était l'épouse préférée du défunt. La femme qui sort victorieuse de cette compétition reçoit tous les éloges des hommes et des femmes, puis son plus proche parent l'égorge sur la tombe de son mari, et on l'ensevelit à ses côtés. Les autres femmes du mort sont vivement affligées de survivre : c'est pour elles le plus grand des opprobres»⁴.

En principe du moins, on ne devrait pas mettre d'emblée ce texte en rapport avec les Gètes, puisque Hérodote établit une distinction claire et nette entre ceux-ci, les ἀθάνατιζόντες, les Gètes qui pratiquent des rites d'immortalité⁵, et

³ Strab. 7.3.4, cf. Poseid. F 277a Edelstein-Kidd ; Men. fr. 794 Körte-Thierfelder = 546 Kock.

⁴ Hdt. 5.5, trad. Andrée Barguet (Hérodote, *L'Enquête*, Texte présenté, traduit et annoté par Andrée Barguet, Gallimard, Coll. Folio Classique, Paris 1964 et 1990).

⁵ Hdt. 5.4, cf. 4. 93–94. – Pour le sens du participe athanatizontes v. Ivan Linforth, *OL ATHANATIZONTES*, (*Herodotus IV. 93–96*), CPh, 13, 1918, pp. 23–33 ; François Hartog, *Salmoxis : le Pythagore des Gètes pu l'Autre de Pythagore?*, ASNP 8 (n.s.), 1978, pp. 16–42 ; id. *Le Miroir d'Hérodote, Essai sur la représentation de l'Autre*², Paris 1991, pp. 264–265.

les autres Thraces, dont *ceux qui habitent au-dessus des Crestoniens*. Il faut cependant se méfier, à mon avis, de cette précision, car il semble bien qu'Hérodote, qui disposait d'une part d'une série d'ethnonymes thraces, et de l'autre d'une collection de détails sur leurs us et coutumes, a pu répartir ces détails avec une rigueur assez artificielle parfois, comme il ressort de la confrontation entre ces textes d'Hérodote et les bribes des *Barbarika Nomima* d'Héllanicos de Mytilène⁶.

Quoi qu'il en soit du rapport entre les Gètes et les *Thraces habitant au-dessus des Crestoniens*, l'usage du sacrifice funèbre de l'épouse préférée est explicitement attribué aux Gètes par Pomponius Mela. Cet érudit hispanique avait sans doute à sa disposition dans sa Tingentera natale des sources assez détaillées, mais qu'il ne cite pratiquement jamais. Soit lui-même, soit l'une de ces sources, reprend au compte des Gètes un ensemble traditionnel concernant le rapport particulier des Thraces du Nord des Balkans avec la mort et les funérailles, y compris l'usage de sacrifier l'épouse préférée sur la tombe du mari défunt, en conférant à cet ensemble une cohérence qui renvoie à un code d'honneur partagé aussi bien par les hommes que par les femmes. En effet, Mela commence par parler du dédain de la mort chez les Gètes, en raison de leurs croyances selon lesquelles soit l'âme ne meurt pas et revient sur terre, ou bien elle va dans un lieu plus heureux, soit elle meurt, mais cette mort est préférable de loin aux malheurs des vivants, et attribue à ceux-ci l'usage étrange des funérailles joyeuses qu'Hérodote attribuait aux Trauses⁷ et d'autres – aux Térizes et Crobyzes⁸ : «*Quidam (sc. Thraces) feri sunt paratissimi ad mortem, Getae utique. Id varia opinio perficit : alii redivivas putant animas obeuntium, alii etsi non redeant non exstingui tamen, sed ad beatiora transire, alii emori quidem, sed id melius esse quam uiuere. Itaque lugentur apud quosdam puerperia natiq̄ue deflentur, funera contra festa sunt, et ueluti sacra cantu lusuq̄ue celebrantur*»⁹.

Mela enchaîne ensuite avec un nouvel argument à l'appui de sa thèse d'ensemble, selon laquelle «*Les Gètes sont sauvages et pleinement disposés à mourir*». Leurs femmes, nous dit-il, ne le sont pas moins, ne *feminis quidem segnis animus est. super mortuorum virorum corpora interfici simulque sepeliri votum eximium habent, et quia plures simul singulis nuptae sunt, cuius id sit decus apud iudicatos magno certamine adfectant. moribus datur estque maxime laetum, cum*

⁶ Hellanikos, *FGrHist* 4 F 73.

⁷ Hdt. 5.4.

⁸ Le texte est d'habitude attribué à Hellanicos, *FGrHist* 4 F 73, mais à le lire plus attentivement on voit bien que les lexicographes citant l'historien de Lesbos ajoutent à cette citation des informations provenant d'autres auteurs, qui restent anonymes.

⁹ Mela, 2.2. 18 : «*Parmi les Thraces, les Gètes sont tout particulièrement sauvages et parfaitement préparés pour la mort. Celà vient de plusieurs de leurs opinions : les uns pensent que les âmes des trépassés reviennent, d'autres, qu'elles ne reviennent pas, mais néanmoins qu'elles ne s'éteignent pas, mais s'en vont dans un monde meilleur, d'autres enfin qu'elles meurent, mais que ceci est mieux que de vivre. C'est pourquoi ils plaignent en deuil les naissances et ont pitié des nouveaux-nés, tandis que les funérailles, au contraire, leur semblent des fêtes, et sont célébrées comme des rites sacrés, avec des chants de joie*».

in hoc contenditur vincere. maerent aliae vocibus, et cum acerbissimis planctibus efferunt. at quibus consolari eas animus est, arma opesque ad rogos deferunt, paratique, ut dictitant, cum fato iacentis, si detur in manus, vel pacisci vel decernere, ubi nec pugnae nec pecuniae locus sit – manentque dominas proci –. nupturae virgines non a parentibus viris traduntur, sed publice aut locantur ducendae aut veneunt. utrum fiat ex specie et moribus causa est. probae formosaeque in pretio sunt, ceteras qui habeant mercede quaeruntur¹⁰.

Il serait important de pouvoir identifier la (ou les) source(s) de ce passage de Mela. Le point de départ de son argument, celui qui faisait état du dédain des Gètes envers la mort, circulait dans la littérature historico-anthropologique grecque depuis presque ses origines : ainsi que j'ai essayé de le démontrer ailleurs, l'épithète formelle qui accompagne, aussi bien chez Hérodote, chez Hellanicos et dans le *Charmide* de Platon, pour ne citer que les plus anciennes sources, le nom de ce peuple thrace, *Getai athanatizantes*, a des chances d'avoir été connu déjà par Sophocle lorsqu'il écrivait sa première tragédie, le *Triptolème*, en 468 av. n. è., et devrait donc remonter à la littérature de *Ges Periodoi* de quelque prédécesseur d'Hérodote¹¹. Bien que le thème des sacrifices humains ait circulé moins intensément que celui de Zalmoxis pythagoricien et initiateur de son peuple, qui est le lieu commun obligé dans l'ensemble de la littérature ancienne qui mentionne les Gètes, le souvenir des ambassades sanglantes pour Zalmoxis persiste jusque très tard, dans l'oeuvre de Lucien de Samosate, par exemple, ou de Clément d'Alexandrie¹². Mela reprend donc ici un lieu commun. L'argument de principe selon lequel la vaillance des femmes fait pendant et corrobore la fortitude des hommes est lui aussi assez commun dans la littérature historique et morale de l'époque hellénistique – on le retrouve, par exemple, dans les considérations de Poseidonios sur les Ligures – mais son application au cas des Gètes n'a pas de correspondant connu avant ce texte de Pomponius Mela¹³.

¹⁰ Mela, 2.2. 19–20 : «elles n'ont pas une âme moins vaillante, car leur plus ardent désir est d'être égorgées sur la dépouille de leur époux défunts et d'être ensevelies avec eux. Comme chacun d'eux a plusieurs femmes en même temps, on organise de grands concours devant ceux qui devront décider qui d'entre celles-ci mérite cet honneur. Il est attribué selon les moeurs, et celle qui sort victorieuse de cette compétition est la plus heureuse. les autres, par contre, plaignent à haute voix et avec des cris stridents. Ceux qui veulent les consoler apportent près du bûcher des armes et des objets de grand prix, se déclarant prêts à négocier ou à combattre contre le défunt pour que celui-ci approuve leur mariage ; car chez eux les jeunes filles ne sont pas données en mariage par leurs parents, mais sont publiquement soit acheteuses, soit achetées selon leur aspect et leurs moeurs. Celles qui sont honnêtes et belles ont un haut prix, tandis que les autres s'achètent un mari en y payant le prix» pour les deux paragraphes cf. Solinus, 10. 1–6, qui suit presque littéralement Mela.

¹¹ Hdt. 4.93 ; cf. 5.4 ; Hellanicos, FgrHist. 4 F73 ; Pl. Chrm. 156 B ; v. Zoe Petre, *L'immortalité du roi Charnabon*, in *Fațetele istoriei. Existențe, Identități, Dinamici. Omagiu acad. Ștefan Ștefănescu*, Bucarest 2000, pp. 395–406 ; ead., *Les rois thraces dans l'épopée et dans la tragédie*, Actes de la Conférence de Nauplion, 2002 (à paraître prochainement), et ead., *Practica nemuririi. O lectură critică a surselor grecești referitoare la geți*, Bucarest, 2003.

¹² Luk. *Scyth.* 1 ; Clem. *Strom.* 4. 8. p. 213 (Stählin).

¹³ Pour Sparte, cette même correspondance a été relevée par Nicole Loraux, *Le lit, la mort*, «Ktéma», 6, 1982, pp. 32–55.

Si le thème de la compétition des femmes pour la gloire du sacrifice peut dériver, en dernier lieu, du texte d'Hérodote sur les Trauses¹⁴, il y a chez Mela des détails qu'on ne retrouve pas dans le texte des *Histoires*, notamment en ce qui concerne le rôle des parents de la victime désignée pour le sacrifice dans la cérémonie, ainsi que sur le sort des veuves épargnées et sur le combat rituel des prétendants avec le mari défunt. La mise en rapport implicite des deux compétitions – celle des épouses pour l'honneur d'être sacrifiées, et celle des prétendants pour la main des veuves survivantes – ainsi que la description qui leur fait suite, sur les femmes achetées ou acheteuses, selon leurs mérites respectifs, n'ont pas de précédant précisément reconnaissable, et sont, au demeurant, assez détaillées et concrètes pour suggérer au départ une observation directe. Or, il est tout à fait impossible de prêter une connaissance directe des coutumes des Gètes, un peuple vivant si loin de l'Espagne, à notre auteur, paradigme de l'historien de cabinet, vivant et écrivant à Tingentera toute sa vie et y produisant une oeuvre éminemment livresque. Sans pouvoir en faire la preuve, je serais tentée de penser qu'à l'origine ces détails étaient enregistrés par l'un des historiens, tels Démétrios de Callatis, Istros ou Satyros, provenant des cités grecques du Pont Euxin, et que Mela les avait retrouvés soit dans leur oeuvre, soit plus probablement encore dans quelque périple pontique, une anthologie ou une synthèse sur les coutumes curieuses des Barbares.

Cette hypothèse nous est d'ailleurs suggérée par le fait que d'autres détails concernant la polygamie des Thraces nous sont transmis par Héraclide dit le Pontique, l'élève d'Aristote originaire de l'Héraclée du Pont, dans un texte dont la précision anthropologique suppose aussi une connaissance directe des faits : «Ils prennent en mariage chacun trois ou quatre femmes, mais il y en a qui ont même une trentaine de femmes. Ils les emploient comme servantes (*therapainai*). Les mariages se font aussi pour l'accouplement, et ils s'accouplent périodiquement à chacune de leurs femmes, mais les femmes font aussi la lessive et servent leurs maris respectifs. Après le coït, la plupart d'entre elles couchent directement par terre. Si l'une d'entre elles est mécontente, ses parents peuvent la reprendre s'ils rendent ce qu'ils ont reçu, car ils les marient pour un certain prix. Et quand le mari meurt, ses femmes sont héritées comme tout autre bien»¹⁵.

Si, dans leur principe général – le fait que les Thraces, ou du moins quelques tribus thraces pratiquent la polygamie – tous ces textes sont concordants, il n'est pas moins vrai que l'atmosphère qu'ils évoquent est on ne peut plus différente. D'Hérodote à Mela, une équivalence virtuelle se dessine entre les femmes humiliées de ne pas avoir été choisies pour le sacrifice et les guerriers qui, jetés sur les piques dressées pour le sacrifice à Salmoxis, ne meurent pas, et sont qualifiés de *κακοί*¹⁶, évoquant les valeurs d'une société agonistique de nobles, où

¹⁴ Hdt. 5.5, cité supra, n. 1.

¹⁵ Heracl. ap. *Arist. Fragm.* Rose, fr. 28.

¹⁶ Hdt. 4.94.

l'ἔπαινος, l'éloge, ainsi que le blâme, sont distribués en rapport avec la disposition de chacun, homme ou femme, envers la mort violente. Au contraire, le texte d'Héraclide évoque un autre monde, beaucoup plus terre à terre, où les hommes dominent brutalement les femmes qui, viles servantes de leur mari, couchent directement sur le sol, et sont vendues, achetées ou héritées comme du bétail. On peut associer, ou au contraire dissocier, ces deux modèles, soit dans le temps - en pensant que Mela reproduit des informations presque aussi anciennes que celles d'Hérodote, tandis qu'Héraclide nous informerait sur des faits contemporains - soit dans l'espace, en imaginant que, dans un milieu thrace voisin de la cité d'Héraclée, avec ses populations asservies et son économie mercantile, les usages nobles des Thraces auraient glissé vers un modèle plus dépouillé. On pourrait supposer, enfin, que les réalités brutales de la vie des femmes thraces étaient remplacées, lors de la mort de leurs maris, par des rites sanglants renvoyant à l'horizon archaïque des représentations nobles et héroïques d'un âge révolu. Quoi qu'il en soit, le fait brut de la polygamie coutumière des Thraces reste bien attesté par quatre témoins très différents - Hérodote, Héraclide, Ménandre et la source utilisée par Pomponius Mela.

Que cette polygamie soit aussi bien le fait des Thraces en général que des Gètes en particulier ne me semble pas faire de doute. Vasile Pârvan, pour lequel toute information des textes anciens qui pouvait sembler défavorable à son image idéale des Gètes pieux et sévères devait automatiquement être rejetée au compte des Thraces du sud des Balkans, corrompus par le contact avec le luxe des Grecs, pensait pouvoir invalider le témoignage de Ménandre par le commentaire d'Eustathe, qui écrivait, à propos d'un vers du *Périples* de Dionysios le Périégète¹⁷, que «La coutume des Gètes est de sacrifier la femme au mari défunt et d'envoyer des hérauts au son des cithères»¹⁸ : pour Pârvan, l'expression *sacrifier la femme au mari défunt* devait être lue littéralement en tant que preuve de la monogamie des Gètes¹⁹.

Or, il est tout à fait évident que cette phrase sommaire ne saurait prouver par elle-même ni la présence, ni l'absence des mariages polygames chez les Gètes, car elle ne fait que rappeler rapidement deux traits distinctifs attribués par les Anciens à ces Thraces septentrionaux, à savoir le sacrifice des femmes à la mort du mari et les ambassades au son des cithares, en résumant brièvement une tradition beaucoup plus détaillée. Ceci est évident en ce qui concerne les ambassades au son des cithares : ce fait est mentionné dans un texte sensiblement plus circonstancié des *Gétiques* de Jordanès, qui raconte que, lors d'une expédition de Philippe de Macédoine contre la cité d'Odessos, sur la côte occidentale du Pont Euxin, le roi avait été arrêté par une procession de prêtres gètes, *illi qui pii uocabantur, ceux qu'on appelle les pieux*, tout de blanc vêtus et l'implorant par des hymnes chantés

¹⁷ Dion. *Per. GGM* II, p. 119, v. 322.

¹⁸ Eusth. *Comm. ad Dionys. Per.*, 304-305 : Cette même phrase est reprise par Etienne de Byzance dans son lexique des noms des peuples, *Steph. Byz. s.v. Getia*.

¹⁹ V. Pârvan, *Getica. O proto-istorie a Daciei*, Bucarest 1927, p. 151.

au son des cithères, *cum citharis et vestibus candidis uoces supplici modulantes*. Cette supplication avait persuadé Philippe de renoncer au siège de leur cité²⁰. Le syntagme *illi qui pii uocabantur* traduit probablement en latin le mot grec *theosebeis*, que Poséidonios, cité par Strabon, employait pour désigner une catégorie de spécialistes gètes²¹ du sacré. Or, Athenée cite très précisément le 46-e livre des *Histoires Philippiques* de Théopompe pour prouver que les Gètes connaissaient l'instrument nommé en grec κιθάρα, puisqu'ils envoyaient leurs hérauts au son de ces cithares²². Le texte de Théopompe sur les cithares – ou une citation le reproduisant – était bien connu par Eustathe, qui le reprend dans son *Commentaire à l'Iliade*²³.

Ce qui ressort de cette histoire un peu compliquée est qu'Eustathe résumait dans son *Commentaire au Périples* de Dionysios des informations qu'il citait ailleurs de façon beaucoup plus détaillée, et qu'il ne faut pas donc prendre ces rapides généralisations érudites pour une réfutation en bonne et due forme de la tradition concernant la polygamie des Gètes.

Il est vrai que, dans la géographie mythique implicite des récits anciens, c'est la Thrace voisine, plutôt que le lointain et glacial pays des Gètes végétariens et excessivement pieux qui fonctionne comme lieu d'un Éros sans limites : ce pays d'Orphée, le héros qui ne sait sortir de la lune de miel et qui finit déchiré par des femmes ensauvagées par le désir, de Borée, qui avait enlevé, violé, puis enfin épousé Oreithyie, du violent Térée et de sa passion quasi-incestueuse, est un pays dont les près fleuris et les sombres forêts sont hantés par l'ombre parfumée d'Hyacinthe ou du jeune Thamyris : un pays dominé par un excès de sexualité incontrôlée²⁴. La polygamie y trouve mieux sa place ici qu'au pays des initiations zalmoxéennes. Le texte de Ménandre cité par Strabon affirme cependant de façon claire et nette que, pour les Athéniens du moins, la polygamie des Thraces en général, mais aussi celle des Gètes en particulier, ne faisait pas de doute.

La sévérité des moeurs attribuée à ces Thraces septentrionaux n'était pas, d'ailleurs, incompatible aux yeux des moralistes grecs avec la polygamie : au contraire même. Dans le sillage de Platon, la communauté des femmes, ainsi que celle de tout autre bien, semblait au contraire une preuve d'excellence hautement

²⁰ Iord. *Get.* 65 = Chrysost., *FgrHist* 707, F 3.

²¹ Poséidonios pense que ces prêtres *theosebeis* sont des *Musoi*, *Mysiens*, en leur donnant le nom homérique qui, ainsi qu'il voulait le démontrer, désignait les Thraces des rives du Danube, c'est à dire les Gètes, cf. Strab. 7.3.3–9.

²² Theopomp. *FgrHist.* 115, F 216 = Ath. 14. 627 D : *Getai kitharas echontes kai kitharridentes epikerukeias poiountai* ; cf. *Athen. Deipn. Epitom.* Peppink. p. 132, *Getai kitharas echontes kai kitharridentes epikerukeias poiountai katapranontes ton einantion tas psuchas, phesi Theopompos*.

²³ Eusth. *Comm. ad Il.* 4. 798 : *Γέται κιθάρας ἔχοντες ἐπικηρυκείας ἐποιούντο, φησί, καταπραῖνοντες τῶν ἐναντίων τὰς ψυχὰς.*

²⁴ Zoe Petre, *Les Thraces dans les mythes grecs. Entre le Même et l'Autre*, «Cahiers roumains d' Etudes Littéraires», 1988, p. 2–12 ; Jeffrey J. Carnes, *The Ends of the Earth : Fathers, Ephebes, and Wild Women in Nemean 4 and 5, «Arethusa»* 29, 1996, pp. 5–55.

appréciée par les auteurs grecs les plus respectables, par Ephore le premier, cité par Strabon et sans doute paraphrasé par Nicolas de Damas, dans les deux cas probablement à la suite de Poséidonios. Il est vrai qu'Ephore parlait d'une manière assez générale des peuples du nord du Pont Euxin, les Scythes nomades, et qu'à sa suite, Strabon les qualifiait de *dikaïotatoi*, les plus justes des hommes, parce qu'ils «avaient tout en commun, sauf l'épée et la coupe, et avaient en commun, conformément aux principes de Platon, tout d'abord les femmes et les enfants»²⁵. Nicolas reprend le même argument, en écrivant que les Scythes sont «dikaïotatoi, ayant en commun toute possession, y compris les femmes, ce qui fait qu'ils considèrent tous les hommes âgés comme leurs pères, tous les jeunes comme des fils, et tous ceux de leur âge comme leurs frères»²⁶.

La seule présence de l'épithète formulaire *dikaïotatoi* nous prouve qu'il ne s'agit pas, cependant, d'une désignation limitée aux Scythes de la steppe pontique. A vrai dire, si Hérodote pêchait par des attributions trop précises des us et coutumes des peuples du Septentrion, ses successeurs du IV^e siècle et de l'époque hellénistique sont au contraire très laxés quand il s'agit d'opérer des distinctions ethniques dans cette masse mouvante et trop peu familière des contrées nord-danubiennes. L'apparente négligence avec laquelle Strabon parle de ces races *vaillantes et justes* en se référant tantôt aux Scythes, tantôt aux Gètes, qu'il désigne indistinctement par les épithètes homériques – assez mystérieuses à vrai dire – d'*abioi* et *agauoi* exprime en fait l'idée d'une sorte de *koiné* implicite et diffuse de l'espace isto-pontique, où les distinctions ethno-culturelles d'Hérodote n'ont plus aucun cours²⁷.

La communauté des femmes – ce qu'on pourrait appeler le degré zéro de la polygamie – n'est donc pas un vice, mais bien une vertu, et qui s'harmonise sans aucune difficulté avec l'excès d'ascèse d'un peuple réputé végétarien à *la manière de Pythagore*. La polygamie des Gètes ne contredit pas, aux yeux de Strabon, leur piété traditionnelle, bien au contraire, puisque, à l'appui de sa thèse selon laquelle *abioi* ne veut pas dire célibataire, mais *dénué de moyens, pauvre*, il cite derechef le témoignage de Ménandre, cette fois-ci sur la piété des Gètes. Son syllogisme est irréprochable : les femmes sont bigotes, les Gètes ont plusieurs femmes, donc ils sont encore plus pieux que le commun des mortels qui n'ont qu'une seule femme légitime qui les pousse à des excès de piété²⁸. Il s'agit de toute évidence d'un raisonnement tout à fait théorique qui ne prouve en fait rien, sauf qu'à l'avis de Strabon il n'y a aucune discordance, au contraire même, entre la polygamie et la religiosité couramment attribuée aux Gètes. Soit dit en passant, d'un point de vue anthropologique il n'y a en effet aucune incohérence entre le thème de l'ascèse des

²⁵ Strab. 7.3.7, cf. Pl. *Resp.* 457 d.

²⁶ Nic. Dam. *FgrHist.* 90, F104 = Stob. *Flor.* 3.1.

²⁷ Strab. 7.3. 4–5, cf. Poseid. F277a Edelstein-Kidd ; pour les incertitudes anceintes quant au sens exact des qualificatifs homériques d'*abioi* et surtout *agauoi*, v. Edelstein-Kidd, *Comm.* ad Poseid. F277a.

²⁸ Strab. *loc. cit.* = Men. fr. 795–796 Körte-Thierfelder (548 et 601 Kock).

mœurs gétiques, qui renvoie au refus du sacrifice sanglant des animaux, fondement des rites communs des citoyens grecs, et celui du mariage polygame, radicalement différent des unions légitimes, par définition monogames, dans la cité grecque : dans les deux cas, il s'agit en fait d'une adaptation du désordre des âges primordiaux de Cronos et d'une humanité d'avant la *polis*.

En revenant au texte de Ménandre, il faut remarquer que, s'il n'est presque jamais pris en compte pour sa substance, il n'est que trop souvent cité en tant que témoignage sur le grand nombre d'esclaves d'origine gète à Athènes. Certes, il ne s'agit pas de réfuter d'emblée cette interprétation, qui est d'ailleurs étayée par d'autres témoignages provenant du même auteur. Si le personnage de l'*Aspis* qui évoque la virilité des Gètes est bien un esclave, il se désigne cependant soi-même comme Thrace : « Nous seuls, les Thraces, nous sommes des vrais hommes. Parle-moi des Gètes! Par Apollon! Voilà qui est viril! »²⁹, Galène se réfère à d'autres personnages des comédies du même Ménandre comme preuve de la fourberie des esclaves gètes, ces Truffaldins avant la lettre³⁰. Il ne faut pas néanmoins, à mon avis du moins, exagérer la portée de ces noms jusqu'à en déduire que les esclaves athéniens à l'époque de Ménandre étaient d'origine gète par excellence, ou du moins que les esclaves de la Nouvelle Comédie étaient habituellement d'origine gète : il le sont parfois, mais pas en exclusivité, loin de là³¹.

Si l'on essaie de réinsérer la tirade citée par Strabon dans un possible intrigue, il me semble assez probable qu'il en résulte que le choix d'un esclave gète n'était pas automatique, comme il l'aurait été si une majorité d'esclaves provenait de ces contrées. A mon avis, les vers cités par Strabon étaient tirés d'une comédie dont l'intrigue tournait autour du mariage du protagoniste, très probablement un jeune athénien de bonne famille que son père voulait marier contre son gré, comme il arrive si souvent aussi bien dans l'oeuvre que dans la postérité de Ménandre. Le confident du héros, son esclave gète, voyant son désespoir, lui proposait une solution inattendue, celle de prendre plusieurs femmes, à la manière de son propre pays d'origine, celui des Gètes. Le comique de l'épisode venait du caractère non seulement incongru de cette solution, mais aussi du fait que les spectateurs, qui ne devaient se douter au début pourquoi l'esclave-confident était gète et non pas carien ou lydien, découvrait maintenant que ce choix était dicté par le fait que cet esclave venait d'un pays non seulement fournisseur courant d'esclaves, mais aussi où, comme ils se souvenaient maintenant, les mariages polygames étaient légitimes et habituels. Si les spectateurs avaient eu le réflexe de penser à la polygamie des Gètes dès les premières répliques des acteurs, la surprise comique aurait été moindre ou même inexistante. On devrait donc présumer que le choix d'un esclave gète ne révélait son vrai sens que lorsque celui-ci se mettait à décrire les particularités du mariage

²⁹ Ménandre, *Aspis* 248–249.

³⁰ Galen. *Peri phusikon dunameon*, 2.17.67 (I, p. 618 Kühn) ; cf. Phylarch., *FgrHist* 81 F20 ; Herondas, *Mim.* 5.67.

³¹ K. Treu, *Zu den Sklavennamen bei Menander*, «Eirene», 20, 1983, p. 38–42 ; Dan Dana, *Etude sur les porteurs du nom Getas* (à paraître).

dans sa patrie, avec les dix, douze ou même plus de femmes, en le proposant comme solution à son maître désespéré de ne pas pouvoir épouser sa bien-aimée et obéir en même temps à son père.

Ce genre de solution incongrue est, au demeurant, celle proposée déjà par Aristophane dans les *Acharniens*, où Dikaiopolis, désespérant de persuader les Athéniens de cesser la guerre, s'achète une paix personnelle et individuelle avec les Péloponnésiens, trouvant ainsi une solution privée et tout à fait impossible sauf dans une comédie à un problème public, celui de la guerre et de la paix³². De même, l'esclave gète propose à son maître une solution simple et individuelle – celle de renoncer à la monogamie du mariage athénien – afin de résoudre le dilemme amoureux où il se déchirait.

Si l'on accepte à titre d'hypothèse cette lecture du texte de Ménandre, il en ressort d'une part que, même s'il y a souvent des esclaves gètes dans la *Néa*, il ne s'agit pas toujours d'un choix «statistique», imposé par la réalité incontournable d'une fréquence l'exceptionnelle d'esclaves provenant du Nord de la Thrace et du Bas-Danube. D'autre part, plutôt que d'en inférer que les mariages polygames des Thraces en général et tout particulièrement des Gètes, étaient un fait unanimement connu à Athènes, il faudrait penser à un vague souvenir que la comédie de Ménandre réveillait par une *anagnôrisis* comique pleine d'effets hilarants. Ce genre de connaissances floues, facilement transférables à l'intérieur d'un même grand espace lointain et vaguement reconnu par l'audience uniquement quand on en faisait mention est le type même du savoir que pouvaient avoir les Athéniens, ou les Grecs en général, à propos des peuples de cette présumée *koiné* istro-pontique assez mystérieuse. Là, les anciennes traditions sur des peuples légendaires d'ascètes *galactophages*, *les plus justes des hommes*, ne cessaient d'évoquer l'anomie qui en faisait une terre d'avant l'histoire, se l'humanité politique – la seule complètement digne de ce nom – se mêlant à souhait aux récits des logographes ou d'Hérodote, aux observations techniques des explorateurs, de géographes ou des historiens pragmatiques, parfois peut-être même aux témoignages des esclaves qui en provenaient, pour en donner l'image d'une altérité tantôt proche – et souvent menaçante –, tantôt lointaine – et d'autant plus désirable qu'elle pouvait sembler, comme l'écrivait Platon, à *moindre distance des dieux*. Que parmi les coutumes bizarres des habitants de ces contrées à mi-chemin entre le mythe et l'histoire l'on retrouve la polygamie n'étonne personne : signe d'une virilité hors norme, d'un excès de piété ou de saine frugalité du temps jadis, cette variante de la communauté des femmes prônée par les philosophes n'a pas à être acceptée ou récusée par la recherche historique contemporaine, mais bien à être expliquée et comprise dans le double registre des réalités historiques observées par les auteurs anciens et d'un imaginaire des territoires de l'altérité.

Faculté d'Histoire,
Université de Bucarest

³² Ar. *Ach.* 130–134.